

Les organismes de la biodynamie (SABD, MCBBD, DEMETER), réunis en assemblée générale commune, sont attentifs aux évolutions du nouveau règlement européen pour l'agriculture biologique applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. Ils déplorent certains de ses aspects négatifs et constatent que la diminution des exigences de base pour être certifié, vont à l'encontre de l'état d'esprit de la plupart de ceux qui sont actuellement engagés dans ces pratiques biologiques. Ceci diminue aussi la crédibilité de ces méthodes auprès des consommateurs.

Des exigences spécifiques et plus contraignantes que le règlement de base CE 2092/91 existent déjà dans les cahiers des charges DEMETER ainsi que dans les cahiers des charges de certaines organisations comme Nature et progrès. Ceci contribue à tirer vers le haut les pratiques biologiques et peut se répercuter positivement pour l'évolution de toute l'agriculture.

En ce sens, les organismes de la biodynamie soutiennent les initiatives menées par la FNAB, pour élever le niveau global de l'agriculture biologique, et encouragent à la création d'un cahier des charges spécifique français conforme aux exigences éthiques fondamentales de l'agriculture biologique.